

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 7 nonies du 23 juillet 2015

Spécial DRAAF – France Agrimer

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version “mise en ligne”
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l’adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
D.R.A.A.F. - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT	2
<i>Décision en date du 7 juillet 2015, portant subdélégation de signature pour les missions relevant de l'établissement FRANCEAGRIMER</i> -----	2

MESURES NOMINATIVES

D.R.A.A.F. - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Décision en date du 7 juillet 2015, portant subdélégation de signature pour les missions relevant de l'établissement FRANCEAGRIMER

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne,

Vu le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret du 11 mars 2015 du Président de la République nommant M. Jean-François SAVY préfet de la région Champagne Ardenne, préfet de la Marne,

Vu l'arrêté du ministre de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 17 avril 2014 nommant M. Sylvestre CHAGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne, à compter du 5 mai 2014 ;

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée du directeur général de FranceAgriMer portant organigramme et organisation générale de l'établissement, parue au bulletin officiel n° 13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4,

Vu la convention en date du 9 octobre 2009 entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Champagne-Ardenne,

Vu la décision du directeur général de FranceAgriMer en date du 24 mars 2015 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature au profit de M. Sylvestre CHAGNARD, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne, pour les missions relevant de l'établissement FranceAgriMer,

Vu la décision du 15 avril 2015 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne portant subdélégation de signature pour les missions relevant de l'établissement FranceAgriMer, décide :

Article 1

Conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne, toutes les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement FranceAgriMer dans la région Champagne-Ardenne, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale :

M. Laurent KIRCHHOFFER, directeur régional adjoint ;

Mme Annick PINARD, cheffe du service régional des filières, des territoires et de l'environnement,

M. Dominique AUBRY, chef du pôle FranceAgriMer du service régional des filières, des territoires et de l'environnement.

Article 2

Délégation de signature est donnée, à M. Philippe MALLET, M. Laurent BILLAT et Mme Isabelle RIOU à l'effet de signer les décisions et correspondances pour les dossiers d'aides aux investissements de la filière vitivinicole hors engagements financiers.

Article 3

Délégation de signature est également donnée à M. Philippe MALLET à l'effet de signer la validation des billets de financement pour les collecteurs de céréales au profit des établissements de crédit.

Article 4

Délégation de signature est également donnée à Mme Brigitte ROY, chef du pôle filières agricoles, agroalimentaires et environnement du service régional des filières, des territoires et de l'environnement, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances concernant les subventions accordées par l'établissement FranceAgriMer au titre de l'expérimentation et de l'assistance technique.

Article 5

Délégation de signature est également donnée à Mme Anne-Marie INQUIÉTÉ, assurant les fonctions de secrétaire générale par intérim, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances relevant de l'administration générale et de la gestion du personnel.

Article 6

La présente décision :

annule et remplace la décision du 15 avril 2015 susvisée portant subdélégation de signature pour les missions relevant de l'établissement FranceAgriMer et prend effet à compter du 21 juillet 2015 ;

sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 07 juillet 2015

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Signé : Sylvestre CHAGNARD

